

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 2R1S

Au capital de 1 000 €

SIREN : 924 809 874

Siège social : 5 chemin de la Montée, 03700 Bellerive-sur-Allier

RÉUNION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Date : 27 octobre 2025

Lieu : Bellerive-sur-Allier

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, s'est réuni l'associé unique de la société 2R1S, Monsieur **Stéphane BARROSO**, né le 12 août 1993 à Clermont-Ferrand, demeurant 5 chemin de la Montée, 03700 Bellerive-sur-Allier, agissant en sa qualité d'associé unique et de Président de la société.

L'associé unique rappelle qu'il représente l'intégralité du capital social. Il est constaté que toutes les décisions peuvent valablement être prises.

OBJET DES DÉCISIONS

L'associé unique est amené à statuer sur les points suivants :

1. Transfert du siège social
 2. Fermeture de l'ancien établissement
 3. Ouverture du nouvel établissement principal
 4. Ajout d'une activité secondaire
 5. Mise à jour du bénéficiaire effectif
 6. Modification corrélative de l'article 4 des statuts
 7. Confirmation de l'absence de modification des pouvoirs
-

DÉCISIONS

1 — Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de :

18 rue Descartes, 63100 Clermont-Ferrand

à

5 chemin de la Montée, 03700 Bellerive-sur-Allier,

avec effet au **27 octobre 2025**.

2 — Fermeture de l'ancien établissement

L'établissement principal situé 18 rue Descartes, 63100 Clermont-Ferrand, est déclaré **fermé** à compter de la même date.

3 — Ouverture du nouvel établissement principal

L'associé unique décide l'ouverture d'un établissement principal à l'adresse du nouveau siège :

5 chemin de la Montée, 03700 Bellerive-sur-Allier.

4 — Ajout d'une activité secondaire

À compter du 27 octobre 2025, il est ajouté à l'objet social, à titre **secondaire**, l'activité suivante :

Prestations d'assistance informatique et Internet à domicile au bénéfice de particuliers, conformément à l'article D.7231-1 du Code du travail.

5 — Mise à jour du bénéficiaire effectif

En sa qualité de seul bénéficiaire effectif de la société, Monsieur Stéphane BARROSO voit son adresse mise à jour :

5 chemin de la Montée, 03700 Bellerive-sur-Allier.

Il est décidé que cette modification fera l'objet d'une déclaration modificative au **Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE)**, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier.

6 - Modification corrélative de l'article 4 des statuts

En conséquence du transfert du siège social, l'article 4 des statuts est ainsi modifié :

Article 4 — Siège social

Le siège social est fixé au :

5 chemin de la Montée, 03700 Bellerive-sur-Allier.

7 — Confirmation de l'absence de modification des pouvoirs

L'associé unique demeure en fonctions avec l'intégralité de ses pouvoirs tels que prévus par la loi et les statuts.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à **Bellerive-sur-Allier**, le **27 octobre 2025**

L'Associé unique :

Stéphane BARROSO

